

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2710-88

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 13 juin 2016. Ce règlement a été approuvé par le directeur de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire en date du 23 juin 2016, comme en fait foi le certificat de conformité délivré en date du 27 juin 2016.

Règlement numéro 2710-88 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage aux fins d'augmenter à huit le nombre de logements autorisés dans la zone M-403 et d'ajuster les normes touchant l'affichage des usages complémentaires, les terrasses sur toit, les bâtiments accessoires, les agrandissements, ainsi que d'autres dispositions liées à l'architecture et à l'implantation des bâtiments

Le présent règlement est entré en vigueur le 27 juin 2016 et peut être consulté à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 7 juillet 2016.

M^e Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

PROMULGATION

BY-LAW NUMBER 2710-88

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on June 13, 2016. This by-law was approved by the directeur de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire on June 23, 2016, as per the certificate of conformity issued on June 27, 2016.

By-law number 2710-88 amending zoning By-law number 2710 in order to increase to eight the number of authorized dwellings in zone M-403 and to adjust standards regarding the signage of complementary uses, roof terraces, accessory buildings, building extensions, and other provisions related to the architecture and layout of buildings

The present by-law became effective on June 27, 2016 and may be consulted at the borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph during business hours.

Given in Montréal, borough of Lachine, this July 7, 2016.